



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2016 / VII**

Le 29 septembre 2016, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Dieuze à 20 h 00 sous la présidence de M. Fernand LORMANT, maire.

Etaient présents : Mme Herbin – M. Benoist – Mme Obellianne – M. Matthias, adjoints – Mmes Bau – Mouchot - MM. Esselin – Wagner – Mirgon – Bolardi - Mme Calvet – M. Meunier – Mme Duresse – M. Mottin – Mme Reschwein - M. Sasso – Mme Maurice – M. Hocquel.

Excusées : Mmes Henry – Raymond - Ritter.

M. François donne procuration à M. Esselin – Mme Scherrer donne procuration à M. Benoist – M. Rechenmann donne procuration à Mme Bau – Mme Lonardi donne procuration à M. Lormant – M. Lang donne procuration à M. Sasso.



COMMUNICATIONS :

Le Président informe l'assemblée que :

- La cité scolaire Charles Hermite a accueilli M. Pascal DERBOULLES, nouveau proviseur qui succède à Mme Doriane RAPP.
- La rentrée des classes s'est très bien passée, que ce soit au groupe scolaire Gustave Charpentier (300 élèves), au lycée La Providence (450 élèves) et au lycée Charles Hermite (1.100 élèves), soit un effectif total de 1.950 élèves.
- La commune a réussi à maintenir les classes maternelles et élémentaires, par contre en raison de la baisse des effectifs annoncés depuis plusieurs années, une classe élémentaire fermera à la prochaine rentrée scolaire, les prévisions des effectifs scolaires annoncées dans cette enceinte voici quelques années se confirment.
- Le dimanche 4 septembre a eu lieu la fête du sport.
Le Lieutenant-Colonel Pascal BARROIS, Commandant le CFIM de Dieuze a été remercié pour le prêt des installations. De même, les 13 associations ont été remerciées pour leur participation.
- Le samedi 10 septembre, la commune a accueilli le Congrès Départemental des Services d'Incendie et de Secours, ce fut une cérémonie impressionnante. Le Président remercie le Capitaine Marcel DUPONT et son équipe pour l'organisation ainsi que les services techniques qui ont apporté leur précieux concours.
- Le dimanche 11 septembre, une messe a été célébrée à l'église Sainte Marie-Madeleine pour le départ de l'Abbé Jean-Marie GLANC qui rejoint l'équipe pastorale de Morhange et l'arrivée de l'Abbé Patrick BENCE, Vicaire Episcopal.
- Le dimanche 11 septembre, le stand de tir a accueilli les membres de l'Union Départementale des Sous-Officiers de Réserve pour leur concours de tir. Le stand de tir reçoit toujours très chaleureusement les manifestations extérieures, il remercie son Président M. Daniel LEMAUR.
- Les jeudi 15, vendredi 16 et samedi 17 septembre, la commune a accueilli une délégation d'investisseurs roumains intéressés par le projet de l'hôtel-restaurant aux Salines.

- Le vendredi 16 septembre ont été inaugurés :
 - le nouvel Office de Tourisme qui sera géré par la Communauté de Communes du Saulnois à compter du 1^{er} janvier 2017
 - le manège dans le puits salé (unique en Europe). Le Président félicite l'équipe des Compagnons du Devoir, dont Gilles SOMME et son collègue de TROYES, spécialisé dans les mécanismes de moulin.
- Le samedi 17 septembre, les jeunes talents de MOSELLE ont organisé un concert remarquable à la Salle de la Délivrance en lien avec les musiciens du couvent de Saint ULRICH.
- Les samedi 17 et dimanche 18 septembre ont eu lieu les journées du patrimoine, plus de 600 personnes sont venues admirer les Salines Royales. Il remercie l'équipe de l'Association des Salines Royales et son Président Bernard FRANÇOIS qui ont organisé cet événement qui fut un succès.
- Le samedi 24 septembre a eu lieu un concert organisé par le Festival de Fénétrange, ce concert fut magnifique, d'une qualité exceptionnelle.
- Le lundi 26 septembre, le Lieutenant-Colonel Pascal BARROIS, Commandant le CFIM a accueilli 80 membres de l'Amicale du 13^e RDP pour fêter la Saint MICHEL, Saint Patron des parachutistes. Le Président le remercie pour son accueil chaleureux.
- Il communique des données chiffrées importantes sur le CFIM de Dieuze :
 - Celui-ci aura formé en 5 ans plus de 5.150 EVI et environ 1.500 cadres et gradés d'encadrement lors du stage FCM.
 - Il est le seul CFIM formant corps. Il dispose d'une capacité d'instruction maximale de 10 sections en simultanée. Le centre est constitué d'une compagnie d'instruction permanente et, depuis l'été 2015 d'une deuxième compagnie d'instruction armée par du personnel tournant dans le cadre de la montée en puissance des forces terrestres.
 - En 2016, plus de 1.200 recrues y auront été formées soit au total 30 sections
- Le lundi 26 septembre, à l'issue du Conseil Communautaire qui s'est tenu à Château-Salins, M. Frédéric JUND a été présenté à l'assemblée, il succède à M. François HARMAND, DGS de la Communauté de Communes du Saulnois.
 - Frédéric JUND a toujours fait preuve de loyauté à son égard. Il lui accorde toute sa confiance.
 - Il a bien entendu consulté M. LORMANT avant de faire son courrier de mutation. Celui-ci l'a conseillé dans sa démarche parce qu'il le mérite.
 - M. LORMANT a pris pour habitude d'encourager les personnes compétentes, fiables, professionnelles, rigoureuses, honnêtes, volontaires. M. Frédéric JUND possède toutes ces qualités.
 - Sans surprise de sa part, il a été retenu, alors qu'un nombre important de candidats s'étaient manifestés, 6 se sont présentés devant le jury chargé de l'embauche.
 - dans le cadre du déroulement de sa carrière, il avait intérêt à choisir une structure plus importante.
 - c'est avec beaucoup de regret que M. LORMANT verra partir M. JUND le 1^{er} décembre prochain. Bien que l'assemblée aura l'occasion de lui souhaiter la pleine réussite dans sa nouvelle fonction, M. LORMANT lui adresse toutes ses félicitations et tous ses vœux les plus sincères de réussite.



Puis il passe à l'ordre du jour :

16/VII/72	Personnel communal. Création de poste
16/VII/73	Personnel communal. Régime indemnitaire. Cadre d'emploi des attachés
16/VII/74	Personnel communal. Services techniques – créations et suppressions de postes
16/VII/75	Personnel communal. Service police municipale – création de poste

16/VII/76	Mission « Assistance et conseil aux communes » - convention avec la Communauté de Communes du Saulnois
16/VII/77	Communauté de Communes du Saulnois – rapport d’activités 2015
16/VII/78	Communauté de Communes du Saulnois – schéma de mutualisation – année 2016
16/VII/79	Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l’eau potable – exercice 2015
16/VII/80	Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l’assainissement – exercice 2015
16/VII/81	Basket Elan Dieuzois. Demande de subvention exceptionnelle
16/VII/82	CFIM Phalsbourg/Dieuze. Demande de subvention
16/VII/83	Animation d’été pour les enfants et adolescents. Participation de la ville 2016
16/VII/84	Urbanisme. Opération « ravalement de façades »
16/VII/85	Paiement par TIPI



Point n° 16/VII/72 : PERSONNEL COMMUNAL. CREATION DE POSTE

Le Conseil municipal,
entendu son président,
considérant la vacance du poste de directeur général des services de la mairie au
1^{er} décembre 2016,
considérant la candidature retenue pour ce poste,

après délibération

- autorise la création d'un poste d'attaché principal à temps complet au 1^{er} décembre 2016.
- autorise la suppression du poste d'attaché à temps complet au 1^{er} décembre 2016.
- autorise le maire à signer l'arrêté de nomination correspondant.

Voté à l'unanimité.

Point n° 16/VII/73 : PERSONNEL COMMUNAL. REGIME INDEMNITAIRE. CADRE D'EMPLOI DES ATTACHES

Le Conseil municipal,
entendu son président,
VU la délibération du conseil municipal n° 13/VIII/95 du 26 septembre 2013
autorisant la mise en place de la prime de fonctions et de résultats (P.F.R.) au grade des attachés,
Considérant la création d'un poste d'attaché principal au 1^{er} décembre 2016,

après délibération

- autorise le maire à appliquer le régime indemnitaire P.F.R. à tous les grades du cadre d'emploi des attachés non titulaires et titulaires à temps complet et non complet à compter du 1^{er} décembre 2016.
- autorise le maire à prendre les arrêtés municipaux correspondants.

Voté à l'unanimité.

Point n° 16/VII/74 : PERSONNEL COMMUNAL. SERVICES TECHNIQUES – CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Le Conseil municipal,
entendu son président,
considérant que trois agents des services techniques ont réussi l'examen ou concours d'adjoint technique de 1^{ère} classe,

après délibération

- autorise la création de 3 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet au 1^{er} novembre 2016
- autorise la suppression de 3 postes d'adjoint technique de 2^e classe à temps complet au 1^{er} novembre 2016.
- autorise le maire à prendre les arrêtés municipaux de nomination correspondants.

Voté à l'unanimité.

Point n° 16/VII/75 : PERSONNEL COMMUNAL. SERVICE POLICE MUNICIIPALE – CREATION DE POSTE

Le Conseil municipal,
entendu son président,
considérant que l'agent titulaire du grade de chef de service de police municipale en poste a demandé à faire valoir ses droits à la retraite au 1^{er} décembre 2016,
Afin de pourvoir à son remplacement et dans l'éventualité d'un recrutement sur un grade inférieur,

après délibération

- autorise la création d'un poste du cadre d'emploi des agents de police municipale au 1^{er} décembre 2016.
- autorise le maire à prendre l'arrêté municipal de nomination correspondant.

Voté à l'unanimité.

Point n° 16/VII/76 : MISSION « ASSISTANCE ET CONSEIL AUX COMMUNES » - CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAULNOIS

Le Conseil municipal,
entendu M. Richard MATTHIAS, adjoint délégué,
VU la délibération de la Communauté de Communes du Saulnois en date du 1^{er} juin 2015 décidant la création d'un service « d'assistance aux communes et d'instructions des autorisations du droit des sols »,
Considérant que ce service aura notamment en charge l'appui et l'assistance aux communes dans le domaine de la voirie et du bâtiment, dénommé « Mission Assistance et Conseil aux communes »,
Considérant que la mise à disposition de ce service donne lieu à une rémunération forfaitaire annuelle de 0,50 € par habitant,

après délibération

- autorise le maire à signer la convention à intervenir avec la Communauté de Communes du Saulnois et à payer la contribution forfaitaire annuelle demandée.

Voté à l'unanimité.

Point n° 16/VII/77 : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAULNOIS – RAPPORT D'ACTIVITES 2015

Le Conseil municipal,
entendu son président,
VU le rapport d'activités 2015 établi par la Communauté de Communes du Saulnois faisant ressortir le bilan de toutes les décisions et actions engagées dans chaque commission,

après délibération

- approuve le rapport d'activités 2015 établi par la Communauté de Communes du Saulnois.

Voté à l'unanimité.

Point n° 16/VII/78 : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAULNOIS – SCHEMA DE MUTUALISATION – ANNE 2016

Le Conseil municipal,
entendu son président,
VU le schéma de mutualisation de la Communauté de Communes du Saulnois –
année 2016,

VU la délibération n° CCSDCC16079 du 27 juin 2016 approuvant le schéma de mutualisation pour l'année 2016 et sollicitant l'avis des conseils municipaux des 128 communes membres de la CCS sur le schéma de mutualisation de la CCS pour l'année 2016 conformément aux dispositions de l'article L 5211-3961 du CGCT,

après délibération

- approuve le schéma de mutualisation – année 2016 de la Communauté de Communes du Saulnois.

Voté à l'unanimité.

Point n° 16/VII/79 : ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – EXERCICE 2015

Le Conseil municipal,
entendu M. Richard MATTHIAS, adjoint délégué,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales qui impose par son article L2224-5 la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif,

Considérant que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération,

VU l'article D2224-7 du CGCT relatif à la transmission de ce rapport au préfet et au système d'information prévu à l'article L213-2 du code de l'environnement (le SISPEA),

Considérant que ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et l'assainissement,

après délibération

- adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Voté à l'unanimité.

Point n° 16/VII/80 : ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2015

Le Conseil municipal,
entendu M. Richard MATTHIAS, adjoint délégué,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales qui impose par son article L2224-5 la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif,

Considérant que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération,

VU l'article D 2224-7 du CGCT relatif à la transmission de ce rapport au préfet et au système d'information prévu à l'article L 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA),

Considérant que ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et l'assainissement,

après délibération

- adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Voté à l'unanimité.

Point n° 16/VII/81 : BASKET ELAN DIEUZOIS. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le Conseil municipal,
entendu son président,
considérant que le Basket Elan Dieuzois, dans l'obligation de passer à l'e-marque pour la saison à venir, se voit contraint de faire l'acquisition d'un ordinateur portable destiné uniquement à cet usage,
considérant la demande de subvention exceptionnelle du Basket Club en date du 22 août 2016,
considérant le coût TTC de ce matériel de 952,80 €,
considérant que le Conseil Départemental a été sollicité pour une subvention à hauteur de 40 %,

après délibération

- décide d'attribuer au Basket Elan Dieuzois une subvention exceptionnelle de 300 €.

Voté à l'unanimité.

Point n° 16/VII/82 : CFIM PHALSBOURG/DIEUZE. DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil municipal,
entendu son président,
considérant que le Pôle ministériel d'action sociale de Metz par le biais du CFIM Phalsbourg/Dieuze a organisé les 15 et 16 septembre 2016 une action de prévention des accidents domestiques au centre socio-culturel de Sarrebourg,
considérant que cette action a été réalisée pour tout public adulte en partenariat avec le Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents, l'Action Sociale de la Défense et de la Croix Rouge,

après délibération

- décide d'attribuer à Sentinelles Formation de Sarrebourg – M. Gilles LADER - (médiateur administratif) une subvention de 50 €.

Voté à l'unanimité.

Point n° 16/VII/83 : ANIMATION D'ETE POUR LES ENFANTS ET ADOLESCENTS. PARTICIPATION DE LA VILLE 2016

Le Conseil municipal,
entendu Mme Laurence OBELLIANNE, adjointe déléguée,
VU la délibération du Conseil municipal n° 95/VII/64 du 29 juin 1995 fixant les conditions d'attribution des aides de la ville aux animations d'été en faveur des enfants et adolescents,

après délibération

- fixe comme suit les taux pour l'année 2016 :

I - ACTIONS VILLE

ALSH

Public : de 3 à 12 ans
Dates : du 6 juillet au 29 juillet 2016
Lieu : MJC – Centre social Jacques Prévert 2,50 €/jour/enfant

Séjour camping de la Tensch
Public : 8 – 12 ans
Dates : du 11 au 13 juillet 2016
Lieu : Francaltroff 2,50 €/jour/enfant

CAMP ADOS

Thème mer
Public : 13 – 16 ans
Dates : du 23 au 31 juillet 2016
Lieu : Vic-la-Gardiole (34) 5,50 €/jour/enfant

II - ACTIONS HORS DIEUZE

La participation de la collectivité pour les animations hors Dieuze (A.L.S.H. + colonies de vacances) sera de 2,50 €/jour/enfant dans la limite de 21 jours – selon quotient familial C.A.F. pour les colonies.

NB : les aides sont réservées aux enfants domiciliés dans la commune depuis au moins 6 mois à compter du début des actions.
En cas de difficultés particulières, le C.C.A.S. pourra apporter sa contribution.

Voté à l'unanimité.

Point n° 16/VII/84 : URBANISME. OPERATION « RAVALEMENT DE FAÇADES »

Le Conseil municipal,
entendu Mme Sylviane HERBIN, adjointe déléguée,
considérant que la commune souhaite mettre en place une opération « ravalement de façades » afin de permettre un embellissement de la ville,

après délibération

- approuve le règlement « opération ravalement de façades ».

Voté à l'unanimité.

Point n° 16/VII/85 : PAIEMENT PAR TIPI

Le Conseil municipal,
entendu son président,
considérant la possibilité pour la commune de proposer aux usagers le paiement à distance des services municipaux via le dispositif TIPI (titres payables par internet) fourni par le directeur général des finances publiques,
considérant l'efficacité du recouvrement par le comptable public des recettes,
considérant que le coût de ce service est à la charge de la collectivité,

après délibération

- autorise la mise en place du paiement en ligne des titres de recettes via le dispositif TIPI pour le recouvrement de l'ensemble des produits des services municipaux.
- autorise le maire à signer la convention d'adhésion ainsi que tout document nécessaire à la mise en place de ce mode de recouvrement.

Voté à l'unanimité.

Le maire,

Sylviane HERBIN

Paul BENOIST

Laurence OBELLIANNE

Richard MATTHIAS

Claudine BAU

Isabelle MOUCHOT

Christophe ESSELIN

Jean-Marie WAGNER

Jonathan MIRGON

Michaël BOLARDI

Stéphanie CALVET

Patrick MEUNIER

Véronique DURESSE

Bernard MOTTIN

Sylvie RESCHWEIN

Dominique SASSO

Estelle MAURICE

Daniel HOCQUEL